

### L'accès à la complémentaire santé dépend du niveau de revenu

En 2012, en France métropolitaine, 89 % des personnes vivant en ménage ordinaire bénéficient d'un contrat de complémentaire santé privé et 6 % de la CMU-C (tableau 1). Le taux de personnes non couvertes par une complémentaire santé s'élève à 5 %. Malgré l'existence des dispositifs de la CMU-C et de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ciblant les publics précaires et modestes, l'absence de complémentaire santé concerne d'abord les populations les plus pauvres : 14 % des individus dont le

revenu mensuel par unité de consommation (UC) est inférieur ou égal à 650 euros ne sont pas couverts contre 4 % de ceux dont le revenu est supérieur à 3 000 euros (graphique). Le taux de personnes sans complémentaire santé est également particulièrement élevé parmi les inactifs (9 % des personnes au foyer, 14 % des autres inactifs) et les chômeurs (14 %). Les personnes seules et les familles monoparentales sont de même plus fréquemment non couvertes par une complémentaire santé : respectivement 7,5 % et 7,4 % *versus* 4,0 % et 4,1 % pour les couples avec et sans enfant. Enfin, il existe des différences de

**Tableau 1** Taux de personnes couvertes par une complémentaire santé, selon l'occupation principale et le type de couverture

Occupation principale	Avec une complémentaire santé							Sans complémentaire santé (en %)	Effectif par sous-groupe dans l'échantillon
	Ensemble (en %)	Collectif (en %)	Collectif - assuré principal (en %)	Collectif - ayant droit (en %)	Individuel (en %)	CMU-C (en %)	Indéterminé (en %)		
Actifs salariés du secteur privé	96,4	64,0	53,4	10,6	28,7	2,5	1,3	3,6	6 420
Actifs salariés du secteur public	97,4	21,7	7,1*	14,7	73,1	2,1	0,4	2,6	1 797
Autres actifs (indépendants, PDG, etc.)	94,0	19,6	6,7**	13,0	70,7	2,6	1,1	6,0	1 047
Chômeurs	86,2	16,5	5,4	11,1	44,2	25,0	0,5	13,8	1 448
Retraités	95,4	1,7	0	1,7	92,6	1,1	0,1	4,6	4 037
Femmes/hommes au foyer	91,1	19,0	0	19,0	51,5	20,3	0,3	8,9	943
Étudiants	95,1	42,0	0	42,0	48,9	3,4	0,8	4,9	768
Enfants	95,8	46,3	0	46,3	38,7	10,1	0,6	4,2	5 748
Autres inactifs	85,9	6,6	0	6,6	66,1	13,2	0	14,1	449
Non renseigné	93,6	4,1	0	4,1	86,2	3,3	0	6,4	153
<b>Ensemble</b>	<b>95,0</b>	<b>34,7</b>	<b>16,2</b>	<b>18,5</b>	<b>53,5</b>	<b>6,2</b>	<b>0,7</b>	<b>5,0</b>	<b>22 810</b>

\* Les 7,1 % de salariés du secteur public couverts par une complémentaire santé collective en tant qu'assuré principal correspondent à des salariés d'une entreprise publique.

\*\* Pour les 6,7 % d'autres actifs couverts en collectifs, il s'agit de PDG et de chefs d'entreprise salariés (et non des indépendants).

**Champ** > France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire (à l'exclusion des personnes en institutions : maisons de retraite, services hospitaliers de long séjour, centres d'hébergement, personnes sans domicile, en prison...).

**Source** > ESPS 2012, IRDES.

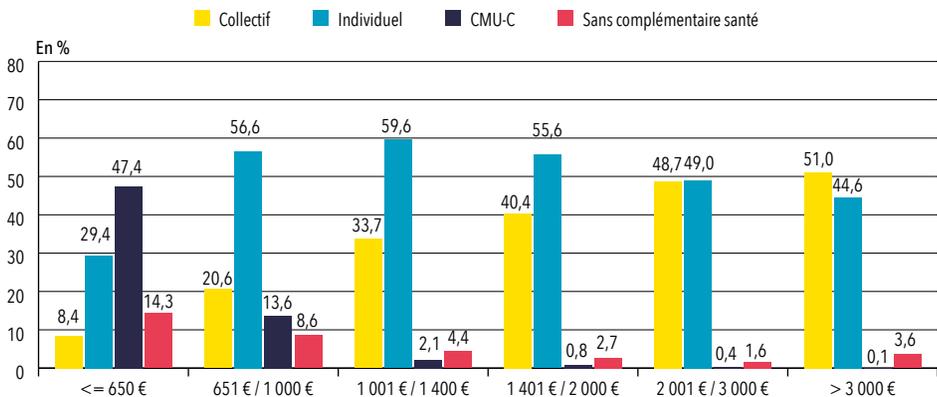
taux de non-couverture selon l'âge : il s'élève à 8,1 % pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans et 6,9 % pour les plus de 80 ans contre près de 4 % pour les autres tranches d'âge.

Le manque de moyens financiers ou le coût trop élevé des contrats représente le premier motif d'absence de complémentaire santé (53 % des personnes sans complémentaire évoquent ce motif). Le second motif concerne le fait d'être exonéré du ticket modérateur pour raison de santé par l'assurance maladie obligatoire (17 % des personnes non couvertes). Vient ensuite la volonté de ne pas bénéficier

d'une telle couverture (12 % déclarent qu'elles ne souhaitent pas être couvertes ou qu'elles n'en ont pas besoin) et le fait de ne pas y penser ou de ne pas avoir le temps de s'en occuper (9 %). L'absence de complémentaire santé s'explique également en partie par une couverture frictionnelle : 9 % expliquent qu'ils sont en cours d'adhésion (tableau 2).

Entre 2008 et 2012, le taux de non couverts apparaît relativement stable : 6 % en 2008, 4,2 % en 2010, 5 % en 2012<sup>1</sup>. Il pourrait baisser au cours de la période 2014-2017, du fait des réformes en cours (ANI, appels d'offres ACS...)

**Graphique** Taux de personnes couvertes par une complémentaire santé, selon le revenu par unités de consommation et le type de couverture



**Champ** > Participants à l'enquête pour lesquels le revenu a été renseigné, soit 16 829 personnes.

**Source** > ESPS 2012, IRDES.

**Tableau 2** Motifs déclarés de non-couverture par une complémentaire santé

Motifs de non-couverture par une complémentaire santé	%
Pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour une ALD*, une invalidité	17
N'en n'a pas les moyens ou c'est trop cher	53
Ne souhaite pas être couvert, n'en a pas besoin	12
En cours d'adhésion	9
N'y pense pas, n'a pas le temps de faire les démarches	9
Autre	13

\* Affection de longue durée.

**Champ** > Individus de 18 ans et plus sans complémentaire santé ayant répondu au questionnaire auto-administré, soit 472 personnes.

**Source** > ESPS 2012, IRDES.

1. ESPS 2008, 2010, 2012. Notons que ces évolutions, de faible ampleur, sont à prendre avec précaution en raison des marges d'erreurs liées à l'échantillonnage et à la non-réponse.

### Les salariés du privé majoritairement couverts par un contrat collectif

En 2012, 54 % de la population étaient couverts par une complémentaire santé privée souscrite à titre individuel et 35 % par un contrat collectif : 16 % par le biais de leur propre employeur et 19 % en tant qu'ayant droit par le biais d'un membre de leur ménage (tableau 1). La proportion de personnes couvertes par un contrat collectif est fortement croissante avec le niveau de revenu par UC : de 8 % lorsque le revenu est inférieur à 650 euros et jusqu'à 51 % lorsqu'il est supérieur à 3 000 euros (graphique). Parmi les salariés du secteur privé, 64 % bénéficient d'un contrat collectif, 29 % d'un contrat individuel privé et 3 % sont bénéficiaires de la CMU-C. Les salariés du secteur public, les actifs non salariés (indépendants et chef d'entreprise) et les retraités sont en revanche très majoritairement couverts par un contrat souscrit

à titre individuel (respectivement 73 %, 71 % et 93 %). Les chômeurs, qui sont 14 % à ne pas être couverts par une complémentaire santé, bénéficient à 44 % d'un contrat individuel privé, à 25 % de la CMU-C et à 16 % d'un contrat collectif (11 % des chômeurs bénéficient d'un contrat collectif en tant qu'ayant droit d'un membre de leur ménage et 5 % en tant qu'ancien salarié du secteur privé dans le cadre de la portabilité). Cet accès différencié à la complémentaire santé collective ou individuelle implique des différences de coût et de niveau de garanties des contrats. En 2013, les bénéficiaires d'une complémentaire santé collective bénéficient en moyenne de niveaux de garanties plus élevés que ceux couverts par un contrat individuel (cf. fiche 8). Ils supportent par ailleurs un coût plus faible du fait de la participation de l'employeur à la cotisation et d'une mutualisation plus avantageuse du risque santé. ■

#### Pour en savoir plus

- > **Célant N., Guillaume S., Rochereau T.**, 2014, « Enquête sur la santé et la protection sociale 2012 », rapport IRDES n° 556.
- > **Célant N., Dourgnon P., Guillaume S., Pierre A., Rochereau T., Sermet C.**, 2014, « L'Enquête santé et protection sociale (ESPS) 2012. Premiers résultats », *Questions d'économie de la santé*, IRDES, n° 198.